Vassivière en Limousin

Mairie de BEAUMONT du Lac

Tableau des indemnités des élus

Suite à la séance du Conseil Municipal de la commune de Beaumont du Lac du 05 mai 2025, la répartition des indemnités se répartit comme suit :

	Enveloppe maximale (% de l'indice brut 1027)	Enveloppe maximale (brut) de base	Répartition effective suite à la séance du conseil du 05 mai 2025 (% de l'indice brut 1027)	Répartition effective suite à la séance du conseil du 05 mai 2025 (brut)
Maire	(25.5% de l'indice brut 1027)	1 048.18 €	25.50 % de l'indice brut 1027	1 048.18 €
1er adjoint	(9.9% de l'indice brut 1027)	406.94 €	12.60 % de l'indice brut 1027	517.93 €
2ème adjoint	(9.9% de l'indice brut 1027)	406.94 €	7.20 % de l'indice brut 1027	295.96 €
Total	45.30 % de l'indice brut 1027	1 862.07 €	45.30 % de l'indice brut 1027	1 862.07 €

Certifié exact le 07 mai 2025
Le Maire,

REÇU A LA PRÉFECTURE
DE LA HAUTE-VIENNE
le 12 MAI 2025
DL - BCLI - 1

MAIRIE DE BEAUMONT-DU-LAC
87 (H.-V.)

Serge ROUGIER